



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

réservistes

Question écrite n° 14744

### Texte de la question

Mme Nicole Feidt appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la place accordée aux réservistes dans le cadre de la réorganisation et de la professionnalisation de nos armées. Elle lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions que le Gouvernement entend prendre dans ce domaine, et notamment comment seront traitées les possibilités d'accès aux forces de réserve par les réservistes, de quelles garanties ceux-ci disposeront vis-à-vis de leurs employeurs, et comment il entend définir le statut des associations de cadres de réserve.

### Texte de la réponse

Un projet de loi portant organisation générale de la réserve est actuellement en cours de préparation afin de redéfinir le rôle du réserviste au sein de l'armée professionnelle. Les associations de réservistes y seront associées. En effet, l'arrêté du 24 avril 1998 a créé un conseil supérieur d'études des réserves auprès du ministre de la défense. Ce conseil est notamment chargé de participer, à titre d'organisme consultatif, à la réflexion sur le rôle des réserves dans le cadre de la réforme de la défense et de la professionnalisation des armées, ainsi qu'au développement du lien entre les forces armées et la nation. Ce projet de loi devrait être déposé au Parlement avant la fin de l'année 1998.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Nicole Feidt](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14744

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 mai 1998, page 2819

**Réponse publiée le :** 29 juin 1998, page 3603